

## Sept zones d'emploi sur dix ont une base économique à dominante industrielle

Jean Laganier et Bernard Morel, département de l'action régionale, Insee

*Les moteurs du développement local reposent en partie sur les emplois et sur les revenus que les activités implantées sur un territoire tirent de leurs « exportations » hors des limites de ce territoire. Ce principe est le fondement de la « théorie de la base économique ». Mise en œuvre à un niveau géographique fin, ici les zones d'emploi, cette approche donne une clé de compréhension de l'ouverture des économies locales. Si en moyenne en 1999, 34 % des emplois d'une zone d'emploi sont tournés vers les marchés extérieurs, ce taux varie de 22 % à 56 % selon les zones. Pour l'essentiel, cette base est constituée des emplois des secteurs industriels. Ainsi, parmi les 348 zones d'emploi de la France métropolitaine, 70 %, couvrant 63 % du territoire, souvent peu densément peuplées, « exportent » principalement à partir des activités industrielles. Le nombre de zones aux « exportations » ainsi spécialisées dans l'industrie a nettement progressé depuis 1975, au détriment des zones spécialisées dans l'agriculture et l'agroalimentaire. De nouvelles spécialisations apparaissent aussi dans quelques zones, en Île-de-France pour les services aux entreprises et dans les territoires à vocation touristique du littoral méditerranéen et des Alpes pour les services à la population.*

Pour vivre, un territoire doit nécessairement « exporter » des biens et services et « importer » ceux dont il a besoin. Pour un État, ces échanges s'effectuent avec le « reste du monde » ; ils sont formalisés et quantifiés par la balance des paiements. Aussi c'est anciennement dans ce cadre que les géographes ont posé les fondements de la « théorie de la base économique ».

À l'échelle d'un territoire, d'une région ou d'une zone d'emploi, cette contrainte est moins incontournable, dans la mesure où une partie des revenus peut également provenir de mécanismes de péréquation ou de subvention. Elle n'en demeure pas moins présente. Cette théorie est considérée ici de façon purement descriptive. Elle permet de mettre en évidence, dans une zone donnée, les activités « exportatrices », dites « de base », c'est-à-dire celles dont la production est consommée à l'extérieur de la zone. Il faut aussi aujourd'hui y inclure les secteurs comme le tourisme, dont la production s'apparente à une activité exportatrice car tournée vers des populations venues de l'extérieur. Les autres activités sont alors dites « induites » par la présence des premières et de leur main-d'œuvre dès lors qu'elle réside sur le même territoire. La « théorie de la base » fournit ainsi une clé simple pour appréhender dans quelle mesure l'économie d'un territoire s'inscrit dans l'ensemble plus vaste de l'économie nationale ou internationale. Elle est particulièrement utile dans le contexte actuel d'exposition croissante de la « base industrielle » à la mondialisation de l'économie, tandis que se développent partout les activités d'emplois de services aux personnes. Ces derniers sont en effet d'autant plus présents sur une zone que celle-ci est peuplée ; de ce fait, les spécialisations des zones tournées vers l'extérieur apparaissent moins nettement alors qu'elles contribuent pourtant à en expliquer largement le dynamisme.

À cette échelle, les échanges de biens et services entre territoires ne peuvent être enregistrés avec précision. Depuis la suppression des octrois, aucune source ne permet de chiffrer simplement les « exportations » d'une zone vers le reste du monde. Aussi ce n'est qu'indirectement que les exportations peuvent être repérées et évaluées : en utilisant l'emploi de ces activités. Pour chaque activité, est calculée une « base d'emploi », reposant principalement sur une évaluation de la part de l'emploi de la zone affecté à la demande extérieure (encadré 1).

D'autres critères seraient utilisables pour mesurer cette « base » d'activités tournées vers l'extérieur (la production, le revenu...), à différentes échelles géographiques (villes, bassins

### Comment repérer les activités de base et évaluer la « base d'emploi » ?

#### ● Activités agricoles et industrielles

Par convention, les activités agricoles et industrielles sont considérées comme de base en quasi totalité. Leur marché est en effet national et européen, voire mondial ; la consommation de la zone n'en représente qu'une faible fraction dans l'immense majorité des cas. L'hypothèse faite est donc que ne joue, pour ces activités, aucun « effet de proximité ».

Ainsi, si l'on note :

Eik l'emploi de l'activité  $i$  (agriculture ou industrie) dans la zone  $k$  ;

Ei l'emploi de cette même activité  $i$  en France ;

Ek l'emploi total de la zone  $k$  ;

et E celui de la France.

la **base d'emploi** de cette activité  $i$  sera mesurée par :

$Bik = Eik(1-Ek/E)$ , très peu différent de Eik.

#### ● Les autres activités, hors activités dont bénéficient les touristes

Pour les autres activités (transports, commerce, services...), une fraction importante de la production d'une zone donnée satisfait, à l'inverse, des besoins locaux. Cette part est fonction de la population de la zone et de ses revenus, donc de son emploi. Le fait que dans une zone, certaines activités ont un marché plus large géographiquement que la zone, se traduit donc par une disproportion de l'emploi de ces activités avec ce qu'il serait « normalement ». Ceci concerne tant les activités marchandes que non-marchandes.

Cette approche permet ainsi de repérer l'existence d'un établissement bancaire important en Arles, celle du port au Havre, de l'armée à Salon-de-Provence... Le tourisme et la fonction résidentielle sont manifestes à Menton et à Lagny-sur-Marne, du fait du poids des services à la population. Ainsi repérées, les activités exportatrices sont mesurées conventionnellement par l'excédent de leur emploi sur ce qu'il serait si son poids relatif était le même qu'au niveau national.

Ainsi, avec les notations définies plus haut, la base d'emploi sera dans ce cas mesurée par :

$Bik = Eik-EkEi/E$ , si cette valeur est positive,

0 sinon.

Cette évaluation est certes sommaire, mais suffisante pour caractériser les activités de base des différentes zones.

Ainsi, la notion d'activité de base dépend de la nomenclature d'activités et du niveau spatial retenu, ici la zone d'emploi (*encadré 2*). Par exemple, les services sont une activité de base pour la zone d'emploi de Rennes, mais non pour la région Bretagne.

Les services et commerces dont bénéficient les touristes sont, dans cette méthode, assimilés à des activités exportatrices. Les zones touristiques, notamment du littoral, ont plus généralement une fonction résidentielle : elles attirent des inactifs, surtout des retraités, venant d'autres zones avec leurs revenus. Les zones qui incluent un potentiel universitaire attirent des étudiants venant eux aussi d'ailleurs. La consommation de tous ces inactifs supplémentaires est assimilée à une exportation de la zone d'accueil. Enfin, les migrants alternants résidant dans la zone et travaillant à l'étranger sont dans le même cas.

#### ● Typologie des activités de base

Une typologie simplifiée des activités en 9 postes a été utilisée dans cette étude. Elle est dérivée de la nomenclature économique de synthèse en 16 postes (NES16) : agriculture et agroalimentaire (agriculture, sylviculture, pêche et IAA), industrie (y compris énergie), construction, commerce, transports, services aux entreprises, services aux particuliers (y compris immobilier), services financiers, services administrés.

Une zone d'emploi est considérée, par exemple, à base principalement industrielle ou plus simplement « vivre principalement de l'industrie », si la base d'emploi industrielle est supérieure aux bases d'emploi des autres secteurs.

d'emploi, régions)<sup>1</sup>. Les résultats présentés ici portent sur les zones d'emploi et leur « base » évaluée par leur contenu en emploi selon neuf groupes d'activités.

## Sept zones d'emploi sur dix ont une base économique à dominante industrielle

En 1999, 90 des 348 zones d'emploi de la France métropolitaine ont une base économique encore principalement spécialisée dans l'agriculture ou les industries agroalimentaires qui lui sont bien souvent liées (*figure 1*) (*encadré 2*). Les zones à dominante industrielle sont très majoritaires, au nombre de 240. Les 18 zones restantes se partagent en quatre groupes selon l'activité principale qui les fait vivre : les transports (Roissy-en-France, Orly), les services aux entreprises (Paris, Boulogne-Billancourt), les services aux particuliers correspondant à une fonction touristique et résidentielle (Lagny-sur-Marne, Lourdes, la Tarentaise, Briançon, Menton, Fréjus - Saint-Raphaël), enfin les services administrés, notamment militaires (Draguignan, Toulon, Marseille, Salon-de-Provence, Calvi - Île-Rousse, Ajaccio, Bastia).

La construction, le commerce et les services financiers n'apparaissent comme activité principale « basique » d'aucune zone d'emploi. La construction et le commerce sont en effet des activités réparties de manière assez homogène sur le territoire, car par nature installées près de leurs clients. Les services financiers sont au contraire très concentrés géographiquement, mais ils représentent une part modeste en termes d'emploi ; de fait, ils ne sont majoritaires nulle part. Ainsi, même dans la zone d'emploi de Sud - Deux-Sèvres qui inclut le pôle de Niort, où se trouvent d'importants établissements de compagnies d'assurances, les services financiers ne constituent qu'un quart de la base d'emploi.

Les zones principalement industrielles s'étendent sur 63 % de la superficie du territoire métropolitain et elles emploient 66 % de l'emploi de base total (*figure 2*). Les zones à dominante agricole ou agroalimentaire couvrent un territoire trois fois plus étendu que les zones dominées par d'autres activités dont principalement les services (29 % contre 8 %). Mais elles occupent une part deux fois moindre de l'emploi total (12 % contre 22 %).

### 1- Tendances 1975-1999 : l'industrie continue à relayer l'agriculture et l'agroalimentaire, les services émergent

Année	Nombre de zones d'emploi selon l'activité principale de la base d'emploi									Total
	Agriculture et agro-alimentaire	Industrie	Construction	Commerce	Transports	Activités financières	Services aux entreprises	Services à la population	Services administrés	
1975	142	201	1	0	1	0	0	2	1	348
1982	128	215	0	0	1	0	0	2	2	348
1990	109	226	1	0	2	0	1	4	5	348
1999	90	240	0	0	2	0	3	6	7	348

Sources : Insee (recensements de 1975, 1982, 1990 et 1999).

## Depuis 1975, net recul des spécialisations agroalimentaires, émergence des services

De 1975 à 1999, le nombre des zones dont la base d'emploi est principalement agricole ou agroalimentaire diminue fortement (de 142 à 90). Ce recul est largement compensé par une nette progression des zones principalement industrielles (de 201 à 240) (*figure 1*). Le clivage historique entre le Nord et l'Est industriels d'une part, l'Ouest et le Sud plus agricoles d'autre part, reste marqué, même si les zones à dominante industrielle sont aujourd'hui plus nombreuses notamment dans les régions de l'Ouest et du Centre (*figure 3*). Les autres activités,

1. Pour une approche fondée sur les revenus, voir Davezies et Veltz, 2004.

principalement les services, sont la ressource principale d'un nombre croissant, mais encore modeste de zones (de 5 à 18). Elles émergent dans les espaces très urbanisés de l'Île-de-France (Dourdan, Boulogne-Billancourt, Nanterre) ou très touristiques du sud-est du territoire métropolitain (littoral méditerranéen, Corse, massif alpin).

## Les bases d'emploi : une grille de lecture pour l'analyse de l'exposition des territoires et de leur diversification

La base d'emploi représente en moyenne 34 % de l'emploi total de chaque zone. Ce rapport peut être considéré comme un indicateur d'ouverture de l'économie locale sur l'extérieur (et donc d'exposition) de chaque zone d'emploi. Les zones les moins exposées sont les plus densément peuplées, notamment celles qui comprennent une métropole régionale (figure 4), à la notable exception de Paris dont les activités sont très orientées vers l'extérieur, ainsi que de Roissy-en-France, base d'activités du secteur des transports par excellence. Les plus exposées sont surtout les zones peu peuplées à dominante industrielle, agricole ou agroalimentaire. Le Sud est globalement moins exposé, par opposition aux zones du centre de la France où se conjuguent les effets d'une faible densité et d'une économie orientée vers l'agriculture et la petite industrie.

### 2 - Les zones à dominante industrielle représentent les deux tiers de l'emploi et du territoire en 1999

	Activité principale (en 3 postes) <sup>1</sup>			Ensemble
	Agriculture et agroalimentaire	Industrie	Autres	
Nombre de zones d'emploi	82	231	35	348
Superficie (en km <sup>2</sup> )	156 466	344 201	46 630	547 297
Part dans la superficie totale (%)	29	63	8	100
Emploi total (milliers)	2 730,7	15 103,0	4 966,4	22 800,1
Base d'emploi (milliers)	915,4	4 446,7	1 489,2	6 851,3
Part de la base dans l'emploi total (%)	33,5	29,4	30,0	30,0
Répartition de l'emploi total (%)	12	66	22	100
Répartition de la base d'emploi (%)	13	65	22	100
Densité d'emploi total en personnes/km <sup>2</sup>	17,5	43,9	106,5	41,7

1. En regroupant les activités « autres » pour passer à une nomenclature en 3 postes au lieu de 9, les zones d'emploi dont la base est à dominante autre qu'agricole et agroalimentaire ou industrielle sont un peu plus nombreuses que dans le tableau 1.

Source : Insee (recensement de 1999).

Encadré 2

#### Les 348 zones d'emploi

Élaborées en 1983, révisées en 1992, les 348 zones d'emploi découpent le territoire métropolitain en respectant les limites des régions. Leur élaboration s'est appuyée sur la notion de « bassins d'emploi » qui constituent autant que possible des zones où l'on vit et travaille à la fois. Toutefois, les grandes aires urbaines, qui ne comportent souvent qu'un seul bassin, ont été généralement découpées en plusieurs zones d'emploi, pour éviter de constituer des zones trop peuplées. Tel est le cas par exemple des aires urbaines de Paris ou de Marseille - Aix-en-Provence. À l'inverse, des bassins d'emploi de très petite taille ont été regroupés en une seule zone d'emploi, comme celle de Lozère. Les limites des zones respectent souvent celles des départements (sauf dans certaines régions comme Rhône-Alpes), ce qui a quelque peu écarté les zones d'emploi de la réalité des déplacements domicile-travail, constitutive des bassins d'emploi.

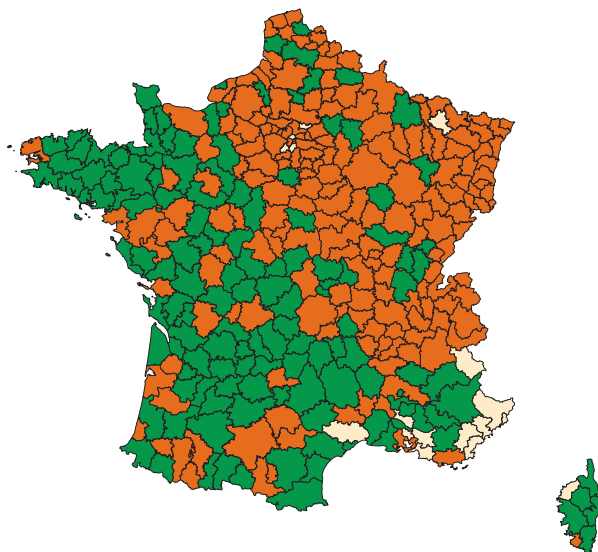
Les zones d'emploi constituent, par leur définition même, une bonne échelle d'observation de la « base d'emploi ». On a bien entendu utilisé sur l'ensemble de la période couverte 1975-1999 le même découpage en zones d'emploi de 1992.

### 3 - 1975-1999 : l'agriculture et l'agroalimentaire en repli sur le Sud-Ouest

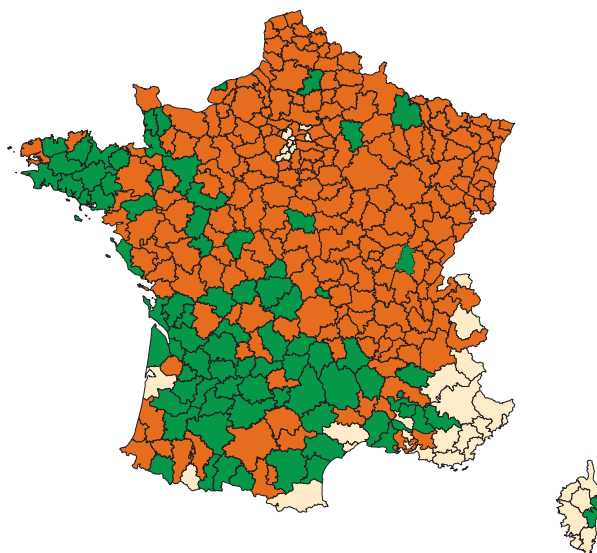
Activité principale de la base d'emploi des 348 zones d'emploi

- Agriculture et agroalimentaire
- Industrie
- Autres

En 1975



En 1995



Source : Insee (recensements de 1975 et 1999).

De 1975 à 1999, cette part de l'emploi basique recule régulièrement dans toutes les zones, et de 50 % à 34 % en moyenne dans la période : ceci résulte du contexte général d'évolution des emplois, où globalement les créations dans les activités de services à la population (en majorité de l'emploi « induit ») compensent ou dépassent les réductions dans les secteurs agricoles et industriels (essentiellement « basiques »).

## 4 - Des chefs-lieux de région moins exposés

Indicateur d'ouverture des zones d'emploi en 1999 (en %)

■ 40,4 à 56,1

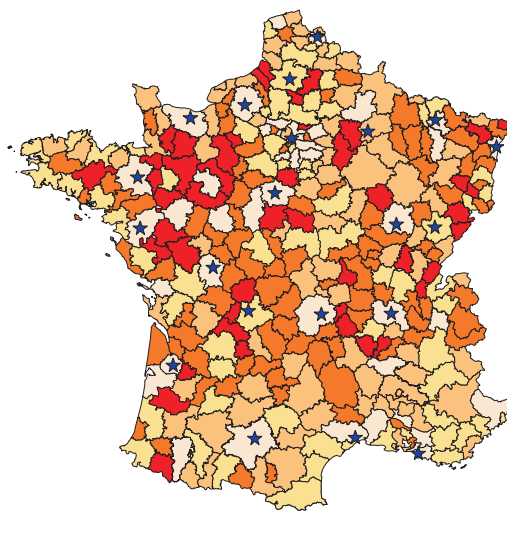
■ 34,5 à 40,4

■ 30,5 à 34,0

■ 26,9 à 30,5

■ 22,1 à 26,9

★ chefs-lieux de région



Source : Insee (recensements de 1975 et 1999).

Les stratégies de développement local, tant défensives qu'offensives, trouvent dans l'analyse des bases d'emploi une information utile. Si les acteurs du développement local tentent d'attirer indistinctement entreprises, actifs, retraités, touristes, grands équipements publics ou aides diverses, la défense des éléments traditionnels de la base d'emploi de la zone, qu'il s'agisse d'agroalimentaire, d'industrie, d'installations militaires, reste cependant une préoccupation centrale. Les stratégies plus offensives impliquent souvent une diversification dans les activités de services. Pour qu'il ne s'agisse pas d'un jeu à somme nulle entre territoires français, la prise en compte de l'enjeu international, tel qu'il apparaît notamment pour les pôles de compétitivité, est crucial. ■

### Source

Cette étude est basée sur l'emploi au lieu de travail, tel qu'il est mesuré aux recensements de 1975, 1982, 1990 et 1999.

### Bibliographie

- Camagni (Roberto), 1996, « Principes et modèles de l'économie urbaine », Paris, *Économica*.
- Davezies (Laurent) et Veltz (Pierre), 2004, « Nord - Pas-de-Calais 1975-2005, le grand tournant », *Éditions de l'Aube*.
- Laganier (Jean), 2001, « Industrie et agriculture font vivre en grande partie les zones d'emploi de Provence - Alpes - Côte d'Azur », *SUDINSEE L'essentiel* n° 36.
- Laurent (Loeiz), 1995, « Le fonctionnement économique des bassins d'emploi, réhabilitation de la théorie de la base », *Document de travail Insee* n° H9506.